

Collèges d'arts appliqués et de technologie
COMMUNIQUÉ
CONCERNANT LES GARANTIES COLLECTIVES
Renseignements importants

AVANTAGES DU PERSONNEL DE SOUTIEN

Nous avons le plaisir de vous annoncer que les améliorations suivantes ont été apportées à votre régime d'avantages sociaux :

En vigueur le 1^{er} septembre 2023

- Le plafond annuel combiné des soins paramédicaux passera de 3000 \$ à 4750 \$.
- Les services des thérapeutes familiaux et conjugaux seront ajoutés à la liste des praticiens paramédicaux éligibles.

En vigueur le 1^{er} janvier 2024

- Le plafond de remboursement des services paramédicaux passera de 85 % à 90 %.

En vigueur le 1^{er} septembre 2024

- Le plafond annuel pour le cannabis à usage thérapeutique passera de 4 000 à 5 000 \$ par personne.

Des questions ?

Appelez la Sun Life au 1 800 361-6212 du lundi au vendredi de 8 h à 20 h HE.

Ou

Contactez votre responsable des avantages sociaux